

SEANCE DU 21 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 10/03/2023 s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, GUERIN, SOUBISE, PERRIGAULT, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GREMAT, MINIER, FOUCTEAU-ESPINASSE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: AUBERTOT Cédric, GALLWA Catherine, LESCOP Giliane,
Conseillers votants : 11
Secrétaire de séance : Quentin MINIER

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 17 janvier 2023. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2023/05 Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire présente la situation attendue pour la commune avec 'l'état de notification reçue pour 2023 :

TAXES	2023	
	Taux	Produit réel
Habitation (résidences secondaires)	12.14 %	8 153 €
Foncière (bâti)	33.94 %	133 248 €
Foncière (non bâti)	38.52%	23 497€
PRODUIT FISCAL ATTENDU	164 898 €	

Les bases annoncées pour 2023 sont de + 7.5 %

Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer une majoration des taux des taxes de 1 % afin de pouvoir maintenir les investissements de la commune sans puiser dans les réserves.

Propositions pour 2023

TAXES	+ 1 %	
	Taux	Produit réel
Foncière (bâti)	34.28 %	134 583 €
Foncière (non bâti)	38.90%%	23 729 €
Habitation	12.26 %	8 234 €
PRODUIT FISCAL	166 546 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE une augmentation des taux des de 1 % pour l'année 2023.

2023/06 Approbation des comptes de gestion 2022 : commune et assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2023/07 Approbation du compte administratif communal 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur Philippe DOREAU, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Thierry BRUNET, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Philippe DOREAU pour le vote du compte administratif.

Monsieur Philippe DOREAU explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal **APPROUVE** le compte administratif 2022 lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget communal :

2022	RESULTAT DE CLOTURE N-1	PART AFFECTEE A L'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde de clôture
Investissement	- 51 478.81 €	0.00 €	- 144 936.80 €	- 196 415.61 €
Fonctionnement	243 850.11 €	87 478.81 €	114 990.27 €	271 361.57 €
Total	192 371.30 €	87 478.81 €	- 29 946.53 €	74 945.96 €

2023/08 Affectation des résultats 2022 pour budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté : 217 498.15 € au compte R 002 excédent
- Résultat d'investissement reporté : 196 415.61 € au compte D 001 déficit
- Affectation du résultat 53 863.42 € titre au compte 1068

2023/09 Approbation du compte administratif 2022 du budget Assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur Philippe DOREAU, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Thierry BRUNET, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Philippe DOREAU pour le vote du compte administratif.

Monsieur Philippe DOREAU explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget assainissement :

2022	RESULTAT DE CLOTURE N-1	PART AFFECTEE A L'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE DE CLOTURE
Investissement	15 866.89 €	0.00 €	- 701.68 €	15 165.21 €
Fonctionnement	- 2 472.48 €	0.00 €	10 810.65 €	8 338.17 €
Total	13 394.41 €	0.00 €	10 108.97 €	23 503.38 €

2023/10 Affectation des résultats 2022 du budget Assainissement

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté : 8 338.17 € au compte R 002 excédent
- Résultat d'investissement reporté : 15 165.21 € au compte R 001 excédent
- Affectation du résultat 0 € au compte 1068

2023/11 Vote du budget communal 2023 et taux de fongibilité des crédits

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	628 989.99 Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	696 978.81 Euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

VOTE à l'unanimité, le budget communal de l'année 2023.

Le passage à la nomenclature M57 demande à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Après avoir entendu les faits, le Conseil municipal,

VOTE à l'unanimité, une fongibilité de 7.5 % pour la section d'investissement et 7.5 % pour la section de fonctionnement.

2023/12 Vote du budget assainissement 2023

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	61 210.00 Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	39 480.00 Euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

VOTE à l'unanimité, le budget unique du service d'assainissement de l'année 2023

2023/13 Modification des statuts de la CCTVV

La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne a approuvé le projet de modification de ses statuts lors de sa réunion du 27 février dernier.

Afin de valider cette décision, il doit être soumis au vote des 40 conseils municipaux de la CCTVV dans un délai de trois mois.

Monsieur le Maire expose aux élus le projet de statuts issu des trois étapes de construction concertée afin d'homogénéiser les compétences « spécifiques à chaque ancienne communauté de communes » qui perdurent encore dans les statuts communautaires suite à la fusion de 2017. L'objectif pour la CCTVV est de recentrer ses missions sur les compétences principales afin d'optimiser ses dépenses publiques, renforcer la lisibilité de ses actions et développer les compétences phares qu'elle doit assumer telles que l'économie, le PLUI, la petite enfance, enfance-jeunesse, les Maisons de santé Pluridisciplinaires, les gymnases...

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de statuts de la CCTVV.

2023/14 Modification du tableau des effectifs

Vu le courrier de l'adjoint technique principal de 1^{ère} classe informant la collectivité de sa décision de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juin 2023 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant qu'il y a un besoin de conserver un deuxième poste d'agent technique afin de répondre aux tâches quotidiennes de la commune mais sur un emploi à temps non complet ;

Monsieur le Maire propose au 1^{er} juin 2023 de modifier le tableau des effectifs actuel de la façon suivante :

TABLEAU DES EFFECTIFS ACTUEL

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures)
FILIERE ADMINISTRATIVE REDACTEUR	B	1	35 HEURES
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	15 HEURES
FILIERE TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	1	35 HEURES
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	35 HEURES

PROPOSITION AU 1^{ER} JUIN 2023

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures)
FILIERE ADMINISTRATIVE REDACTEUR	B	1	35 HEURES
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	15 HEURES
FILIERE TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE	C	1	35 HEURES
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	16 HEURES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la suppression et la création d'emploi ainsi proposé. Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 21 MARS 2023 : liste des délibérations et tableau des visas

2023/05	Vote du taux des taxes
2023/06	Approbation des comptes de gestion 2022 : commune et assainissement
2023/07	Approbation du compte administratif communal 2022
2023/08	Affectation des résultats 2022 pour budget principal
2023/09	Approbation du compte administratif 2022 du budget Assainissement
2023/10	Affectation des résultats 2022 du budget Assainissement
2023/11	Vote du budget communal 2023 et taux de fongibilité des crédits
2023/12	Vote du budget assainissement 2023
2023/13	Modification des statuts de la CCTVV
2023/14	Modification du tableau des effectifs

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
VANDENDORPE Benoît	
GUÉRIN Isabelle	
PERRIGAULT Marylène	
ANTOINE Caroline	
AUBERTOT Cédric	<i>Absent excusé</i>
GALLWA Catherine	<i>Absente excusée</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
LESCOP Giliane	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	
MINIER Quentin	
SOUBISE Mathieu	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	